

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
>>><<<

D-2016-12

L'an **deux mille seize**, le **premier mars**, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Isabelle BONNICEL**, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2016

Etaient présents : Mme BONNICEL, M. FRIAUD, Mme LACOUR, Mme ROBIN-CHAUVOT, Mme DUBOIS, M. MARCONNET, Mme ALTMAN, M. DAMBRINE, M. SAGET, M. FICHOT, Mme VATAN (*jusqu'à 19 h 00*), M. DUBOIS, M. REVERCHON, Mme LAROCHE, Mme POIRIER, M. MORAND, Mme DUCOURTIOUX, M. COIGNET, Mme MARCEL (*jusqu'à 21 h 30*), M. GUERIN, Mme THOMAS, M. GAUTHERON, Mme KELLER, M. MOTTAIS, M. SICOT, Mme GRILLOT, M. BENEDIT, Mme DESABRE, M. LECHER.

Avaient donné procuration : Mme VATAN à Mme ROBIN-CHAUVOT (*à partir de 19 h 00*), Mme MARCEL à Mme BONNICEL (*à partir de 21 h 30*).

Monsieur Olivier SICOT a été désigné Secrétaire de séance.

**OBJET : Modification des tarifs et du règlement de la pêche à l'étang de Niffonds.**

Monsieur SAGET, Adjoint au sport, expose que suite à une réunion entre la Municipalité et l'association Pêche et Loisirs, il est apparu nécessaire de préciser certains points du règlement datant de juillet 2014 comme la période d'interdiction des activités sportives, les horaires d'autorisation de la pêche et la taille minimale pour la prise des brochets.

De plus, afin d'attirer les jeunes de 16 à 18 ans, il est proposé de créer une carte annuelle gratuite afin qu'ils puissent pêcher sans être accompagnés de leurs parents.

Celle-ci sera délivrée en Mairie afin de pouvoir assurer un contrôle de l'âge et un comptage du nombre de cartes délivrées à l'année.

Enfin, après comparaison avec les étangs alentour, il apparaît que nous sommes en dessous des tarifs moyens pratiqués, sauf pour la journée extérieure qui sera donc maintenue au même prix. Il a également été constaté que la plupart des municipalités qui possèdent un plan d'eau pratiquent le tarif unique.

Pour les autres tarifs, il est proposé de les arrondir afin de faciliter les mouvements de caisse des receveurs :

- Journée, extérieurs Varennes-Vauzelles : maintien à 6,10 €
- Année, extérieurs Varennes-Vauzelles : de 55,55 € à 56 €
- Journée Vauzelliens : de 3,55 € à 4 €
- Année Vauzelliens: de 35,35 € à 36 €
- Année jeunes (16-18 ans) : gratuit.

Afin que ces modifications soient effectives pour la réouverture de la pêche le 5 mars 2016, Monsieur SAGET propose d'approuver ces nouveaux tarifs et d'autoriser Madame le Maire à signer le nouveau règlement dès ce Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, adopte ces nouvelles dispositions par 24 voix pour et 5 abstentions.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 3 mars 2016

Le Maire,



Isabelle BONNICEL